

SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG  
REPRÉSENTATION SUISSE

Copie : DOI, DFAE

in/à N a i r o b i

ED	THA	WGA	RJP	Ho	15
Datum	///			✓	2
V. 52	THA	WGA	RJP		
EDA	08.01.93			15	
Ref.	0.713-87				

Division politique III  
Section politique de paixD F A EIhr Zeichen  
Votre référenceIhre Nachricht vom  
Votre communication duUnser Zeichen  
Notre référenceDatum  
Date

350.1(KE)-DC/SF

4.1.1993

Gegenstand / Objet Kénya: Mission d'observateurs des élections du  
26.12. au 31.12.1992

Je vous fais parvenir, en me référant également à ma correspondance précédente à ce propos, le rapport de l'Ambassade au sujet de la mission d'observation susmentionnée:

1. Mission d'observation de la délégation suisse

La délégation suisse arriva, tel que prévu le samedi 26.12.1992 au soir et quitta le Kénya le 31.12.1992. Pendant son séjour la délégation fut en mesure d'exécuter sans incidents majeurs leur mission d'observation telle que prévue.

La délégation suisse se composa de quatre équipes et elle observa le déroulement des élections dans quatre provinces, dans six districts électoraux et auprès de 45 locaux de vote:

<u>Equipes</u>	<u>Provinces</u>	<u>Districts électoraux</u>	<u>Nombre de locaux de vote</u>	<u>Appui local</u>
I MM. Vollmer, Derungs, Langenbacher	Rift Valley	Laikipia East	9	Swiss Development Corp. (Dr. U. Herren)
II MM. Cavadini, Szijarto	Central Province	Limuru	12	Benedictine Monastery, Tigoni

Dodis



III				
MM. Marti, Pfaff	Coast Province	Moita Kisauni Changamwe	15	Consulat (M. Schumacher)
IV				
MM. Louis, Dubler	Nairobi	Langata	9	Ambassade

Une première appréciation sur le déroulement de l'élection par la délégation suisse fut rendue publique le 31.12.1992 lors de la réunion de "debriefing" organisée par le bureau de liaison et d'appui à la coordination des Nations Unies (annexe 1 et ma communication rapide du 31.12.1992).

La délégation suisse se concentra sur l'observation de la préparation de la procédure de vote (le lundi 28.12. et le jour de l'élection le mardi 29.12.1992 au matin) ainsi que la mise en oeuvre des élections pendant toute la journée du 29.12.1992. Le dépouillement des élections commença très tard, très souvent seulement au courant du mercredi après-midi (30.12.) et n'a été suivi que très partiellement par les délégations d'observateurs internationaux. Le dépouillement a duré dans quelques districts jusqu'au lundi 4.1.1993. A l'avenir il faudrait prévoir qu'au moins une partie de la délégation d'observation reste quelques jours de plus sur place afin de pouvoir suivre également de près le processus de dépouillement.

## 2. Appui financier du gouvernement suisse au processus de démocratisation au Kenya

La contribution suisse au renforcement du processus de démocratisation au Kenya ne se limita pas à l'envoi d'une délégation d'observateurs aux élections, mais elle appuya également par des contributions financières les travaux du groupe de coordination (DDGG-Democracy Development and Good Governance Group) des ambassades et ONG qui prépara une partie de la documentation (US\$ 1500.-), ainsi que l'observation des élections

par des moniteurs locaux participants, par une contribution de SFr. 25'000.- autorisée par la DDA au financement des frais encourus par la National Election Monitoring Unit et enfin, en apportant un montant de US\$ 5000.- pour financer le bureau de liaison et d'appui à la coordination mise sur pied par les Nations Unies.

### 3. Coordination avec les autres délégations d'observateurs

Après le retrait de la délégation allemande (voir ma communication rapide du 24.12.1992) le nombre d'observateurs internationaux au Kenya fut de 164. Ils ont couvert dans les huit provinces environ 650 locaux de vote. Dans le chiffre de 164 sont compris les diplomates des différentes missions à Nairobi auxquels le gouvernement avait refusé l'accréditation comme observateurs, mais qui en pratique n'ont pas connu d'empêchements pour visiter ensemble avec leurs délégations les différents locaux de vote. Les délégations présentes se composèrent comme suit:

<u>Gouvernement ou Organisations</u>	<u>Nombre de délégués</u>	<u>Provinces couvertes</u>
African-American Labour Organisation	13	Central Rift Valley Coast Nairobi Western Nyanza
Canada( Ambassade)	7	Nairobi
Commonwealth	35	Toutes les 8 provinces
Danemark	13	Nairobi Eastern Coast Central Rift Valley
Communauté Européenne	2	Rift Valley
Egypte	2	Nairobi



- 4 -

International Republican Institution	57	Toutes les 8 provinces
Japon	4	Central Nairobi Rift Valley
Pay Bas	9	Nairobi Rift Valley Eastern
Scandinavian-Canadian NGO	7	Rift Valley Central Nairobi
Suède (Ambassade)	6	Rift Valley
Suisse	9	Rift Valley Central Coast Nairobi
TOTAL	164 ===	

Le bureau de liaison des Nations Unies (United Nations Electoral Assistance Secretariat) appuya logistiquement la coordination entre les différentes organisations qui avaient envoyé des délégations. La coordination entre ces différents groupes s'effectua dans le cadre du DDGG susmentionné. Les tâches générales du bureau de liaison ont déjà été décrites ailleurs (voir ma communication du 17.12.1992); reste à relever que l'appui offert fut d'excellente qualité aussi bien en ce qui concerna la documentation fournie à toutes les délégations (voir annexe 2) qu'en ce qui se rapporta à l'organisation des différentes réunions de "debriefing" et d'informations avant et à la suite du jour des élections. La tâche du bureau de liaison étant seulement un appui à la coordination, les Nations Unies ont renoncé à observer et évidemment à commenter la procédure d'élection.

#### 4. Appréciation générale

Le rapport préliminaire de la délégation suisse (voir annexe 1) arrive à des conclusions semblables aux autres délégations (voir les rapports de l'IRI, Commonwealth, Japon et Danemark à l'annexe

3). De manière succincte on peut conclure que le jour de l'élection même, en dépit d'innombrables irrégularités d'ordre technique et administratif, on ne peut pas affirmer que la procédure de vote et son déroulement ne puissent être qualifiés de libres et justes (free and fair). Plus problématique est l'appréciation de l'ensemble du processus électoral depuis l'introduction du multipartisme en décembre 1991. La plupart des irrégularités et manipulations sont intervenues dans les étapes préalables notamment lors de la délimitation des districts électoraux pendant l'enregistrement des électeurs et finalement dans le cadre de la procédure de nomination des candidats (voir à cet effet le rapport de la délégation de l'IRI du 16.12.1992, annexe 4). Il est quand même douteux à la lumière de l'avance du Président Moi d'environ 500'000 voix sur son opposant le plus proche M. Matiba que le résultat de l'élection présidentielle aurait été différent. Quoiqu'il en soit, force est de constater que la perte de ces élections par l'opposition est essentiellement dû à sa propre division et mésentente. Ce n'est que le 1.1.1993, lorsque le dépouillement était bien avancé que les trois chefs de l'opposition ont été capables de donner leur première conférence de presse commune, pour condamner a posteriori les manipulations électorales du gouvernement et de la Commission électorale (voir annexe 5). Cette action manqua de toute crédibilité et fut non seulement désavouée par les partis eux-mêmes, mais aussi par l'opinion publique. Pour conclure on peut affirmer que l'élection qui vient de se dérouler, consacre un pas en avant dans le chemin vers une société démocratique et pluraliste au Kenya. En ce sens, la participation de la délégation d'observateurs suisse et les contributions financières du gouvernement ont trouvé leur pleine justification.

- 6 -

Pour une information plus détaillée je vous renvoie à mon dernier rapport politique (No. 1 du 4.1.1993) ainsi qu'aux six exemplaires du journal The Daily Nation des 1 au 6 janvier 1993 (annexe 6).

L'AMBASSADEUR DE SUISSE

A. Kamer

Annexes ment.Copie (sans annexe):

- Division politique II, DFAE
- DDIP, Section des droits de l'homme, DFAE
- DDA, DFAE
- DOI, DFAE
- Aux observateurs de la délégation suisse